

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les implantations actuelles du Centre Universitaire et des Archives Départementales, celles prévues à très court terme comme les services du Vice-Rectorat, de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, du Centre d'Enseignement Technique, d'un groupe scolaire, du casernement de gendarmerie et celles programmées à moyen terme comme le futur Centre Hospitalier Départemental et l'Hôpital d'Enfants font que le secteur Chaudron Sud-Moufia va être très rapidement l'objet d'une urbanisation importante, compte non tenu des programmes d'habitations S.I.D.R. et H.L.M. de plusieurs centaines de logements en cours de réalisation. Seule la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) est susceptible d'ordonner cette urbanisation dans le temps comme dans l'espace et de lui offrir des terrains convenablement équipés et desservis, en évitant ainsi un développement anarchique et non contrôlé.

Conscients de la nécessité de maîtriser le foncier dans le secteur, vous avez bien voulu, lors de la session du Conseil Municipal en date du 7 Mars 1974, adopter le principe de la création d'une zone d'aménagement différée (Z.A.D.) dite de Moufia, approuvée par arrêté préfectoral n° 1357 SGAE/4 du 25 Avril 1974 - La Z. A. C. que je vous propose de créer englobe cette Z.A.D. en totalité. Elle est limitée :

- au sud, par le Chemin Bancoul ;
- à l'Est par le C. D. 61 (route de Moufia) ;
- au Nord par la future voie de 24 mètres ;
- à l'Ouest par le C.D. 49 et la Z.A.D. des Patates à Durand.

Cette Z.A.C. (entourée de rouge sur le plan joint) a une superficie totale de 160 hectares environ.

Son objet essentiel est l'implantation des divers Services Administratifs et para-administratifs cités précédemment, celle des bâtiments à usage d'habitation et d'activités, et de tous les équipements en résultant.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous demande votre avis quant à la création de cette Zone d'Aménagement Concertée de Moufia.

LE MAIRE. - Dans la région de Moufia, au-dessus du Campus Universitaire, il est question d'implanter de nombreuses administrations. Un grand hôpital est prévu. Le Vice-Rectorat et la D.A.S.S. doivent construire. Un C.E.S. est programmé et la Commune envisage la construction d'une école maternelle et d'une école traditionnelle, ainsi que d'un terrain de foot-ball. Il devient donc urgent de penser à l'urbanisation de ce coin (voirie, etc ...). Ce serait trop tard après les implantations des différents services. Il faut une coordination entre toutes les Administrations et tous les groupements qui veulent construire sur ces terrains. Il y a, à l'heure actuelle, un problème de circulation très grave. Sur la route de Moufia, aux heures de pointe, les voitures n'arrivent plus à dégager rapidement. La S.I.D.R., d'autre part, construit plus de 2 000 logements. Il est donc nécessaire de faire quelque chose.

M. TANDRYA. - Vous parlez de tous ces projets d'implantation, mais pas d'un centre de police, or, c'est indispensable dans ce secteur.

M. GERARD. - Une Gendarmerie sera implantée juste à l'Est de la zone.

M. TANDRYA. - On a implanté un marché forain au Chaudron et la population se plaint du désordre causé par les marchands, le soir. Ces derniers arrivent depuis la veille, s'installent sous les fenêtres des gens. Il y a des échanges de coups de couteaux, de jurons, les bouteilles voltigent, jeux de cartes, etc ...

LE MAIRE. - Nous n'avons pas eu d'échos de coups de couteaux !

M. TANDRYA. - Les "à l'assassin" réveillent les enfants, la nuit. Il est important d'intervenir dans ce secteur.

LE MAIRE. - L'étude précède les installations dans la zone, c'est pourquoi nous vous demandons de vous prononcer sur cette Z.A.C. Le projet sera ensuite étudié par les architectes. Le financement sera mis en place. Une fois la Z.A.C. déterminée nous verrons quels organismes viendront s'y installer.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.